

Chiffres 2015



Le mot du président **Philippe Couzinet**

Le tribunal a enregistré en 2015 son plus faible nombre d'affaires nouvelles depuis sa création en 2009 : le passage brutal et imprévisible d'un record d'entrées à la hausse en 2014 à un record d'entrées à la baisse en 2015 (-14,1%) s'explique par la chute simultanée et spectaculaire des deux matières les plus importantes : le contentieux des étrangers (-30,9%) et les contentieux sociaux (-18,8%).

Cette baisse met en évidence le lien très direct entre l'activité du tribunal et les politiques publiques mises en œuvre par son principal pourvoyeur de dossiers, la préfecture de Seine-Saint-Denis, qui est défenderesse dans près de 2/3 des affaires jugées par le tribunal.

Ce nombre d'affaires jugées est resté nettement supérieur à celui des affaires nouvelles - le taux de couverture étant de 109% -, ce qui a conduit à une baisse des stocks à leur niveau également le plus faible

depuis la création du tribunal et à une quasi-disparition des affaires de plus de deux ans (12 requêtes, soit 0,3% du stock global).

Avec un délai prévisible moyen de jugement inférieur à 5 mois, le tribunal est arrivé à un seuil qu'il serait vain voire dommageable de vouloir encore abaisser.

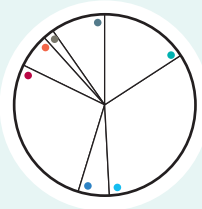
9 661
affaires enregistrées,
soit une baisse de **14,1%**
par rapport à 2014

10 514
affaires jugées,
soit une baisse de **5,6%**
par rapport à 2014

Délai prévisible moyen de
jugement

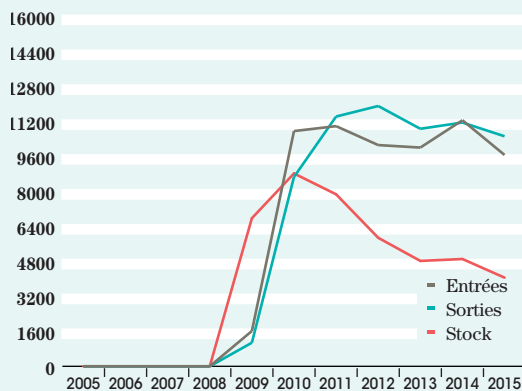
4 m 19 j
- **62,1%**
de 2010 à 2015

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



16,1% Contentieux fiscal
33,2% Étrangers
5,6% Fonctionnaires
et agents publics
27,5% Contentieux sociaux
6,1% Police
1,9% Environnement
et urbanisme & aménagement
9,6% Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES* (DEPUIS 2008)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.